

# ASSEMBLEE GENERALE DU 1er MAI 2022

## MOT D'ACCEUIL DU PRESIDENT

C'est toujours avec un grand plaisir que nous vous accueillons ce matin à notre assemblée générale ordinaire.

Au cours de notre assemblée, nous accueillerons :

- M. Nicolas ABIVEN qui a, à notre demande, accepté de consacrer un peu de son temps pour venir nous parler d'un projet innovant qui allie la technique et l'écologie. Il s'agit de la SOLIDSAIL.

- M. J.C. PELLETEUR, maire de Pornichet

- Nous accueillerons également M. JAHAN, Directeur Général de LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME.

- Bien sûr, la SNSM, représentée par M. Thierry CAUDAL, qui viendra nous informer des missions assurées depuis notre dernière AG et nous rappeler quelques règles de sécurité.

- Nous laisserons la parole à tous ces invités pour intervenir après la partie statutaire de notre assemblée et répondre aux questions que vous voudrez bien leur poser.

Comme tous les ans, cette assemblée débutera par la présentation du rapport moral et d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les budgets vous seront présentés par Jean-Noël BELLOCQ, notre trésorier.

Suite à cet exposé, nous procéderons aux votes pour l'élection des candidats au Conseil d'Administration.

Les micros vous seront alors confiés et nous nous efforcerons de répondre le plus précisément possible aux questions que vous souhaiteriez nous poser.

Les intervenants extérieurs seront ensuite invités à prendre le micro, à vous informer et répondre à vos questions dans le domaine de leurs compétences.

Et bien sûr, nous pourrons continuer nos échanges en partageant le verre de l'amitié.

Je déclare donc ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Plaisanciers du Port d'Echouage de Pornichet.

## **1 - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE POUR LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021.**

Cette année 2021 aura encore été marquée par les règlements sanitaires liés à la pandémie du COVID 19, qui nous auront contraints à limiter nos activités. Le CA se sera malgré tout réuni 4 fois afin de régler les problèmes de gestion courante, ainsi que pour débattre des activités de notre nouvelle "Commission loisirs" qui, à ce jour, ne peut que se féliciter de l'intérêt suscité auprès d'un bon nombre d'adhérents par les thèmes abordés. Je laisserai tout à l'heure le micro à Jean-Pierre COSPAIN et Yves GUENNEC pour qu'ils vous fassent un bilan de l'activité de la commission et vous informer sur ses projets. Comme tous les ans, je profite de ce moment pour remercier tous les membres du CA pour leur disponibilité, l'ambiance et le sérieux dans lequel se sont toujours tenus les échanges au cours de l'année.

### **1/a - Echanges avec la Mairie**

Comme elle le fait tous les ans, l'APPEP a siégé aux réunions du Conseil Portuaire qui, je le rappelle pour nos nouveaux adhérents, est une instance légale, tenue sous la présidence du maire ou de son représentant, en l'occurrence M. Romain SIGUIER. Au cours de ces conseils, sont débattus les tarifs des places des ports, sont exposés les comptes rendus d'exploitation des DSP des deux ports, y sont aussi débattus tous les éléments concernant le fonctionnement et les projets relatifs aux dits ports. Vous ne serez pas surpris si je vous dis qu'à ce sujet, l'année a été bien remplie au niveau des projets. Hélas, la fin de celle-ci nous a réservé une grande déception. En effet, au Conseil Portuaire du vendredi 26 novembre 2021, le Maire nous informait que l'appel d'offres lancé pour la modification des ports avait été déclaré infructueux. Il nous informait cependant que le projet restait d'actualité.

Ceci dit, nous sommes restés sans aucune nouvelle de la Mairie jusqu'à ce qu'un article de presse du 15 janvier 2022 nous rassure un tant soit peu sur la continuité du projet.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'APPEP du 8 mars 2022, il a été décidé à l'unanimité l'envoi d'un courrier à M. le Maire de Pornichet dans lequel il nous semblait souhaitable de lui soumettre officiellement quelques-unes de nos réflexions.

En substance, nous lui avons fait part :

- que, sur le premier appel d'offre, excepté le problème du stationnement des usagers du port à seuil qui n'avait pas été pris en compte, nous n'avions rien de particulier à signaler. Cependant, nous pensons qu'il avait dû paraître trop ambitieux pour beaucoup de candidats, vu le nombre de dossiers déposés. Il nous apparaissait donc souhaitable d'aboutir sur un nouveau projet qui pourrait être un peu plus modeste.

- de la surprise de la déclaration de M. JAHAN qui, en tant que représentant de la SAS Loire-Atlantique Nautisme, a déclaré au cours du dernier Conseil Portuaire que, si celle-ci n'avait pas remis de dossier, c'était entre autres parce qu'elle craignait un envasement rapide du port à seuil. Pourtant, des études de turbidité avaient été effectuées et, selon les informations qui nous avaient été données, ne faisaient pas obstacle à la réalisation du

projet, pas plus que les études des vents, de courantologie et de bathymétrie. Sur quelle base M. JAHAN fait-il cette déclaration ?

- que, dans l'article de presse précédemment évoqué, il était envisagé une répartition public-privé, démarche que nous ne pouvons que soutenir. En effet, avec cette sorte de montage, il serait vraiment étonnant qu'il n'y ait pas quelques subventions à espérer, ce qui serait de nature à alléger l'importance du financement. Il nous semble également que l'argument de ne pas mettre à contribution les Pornichétins pour le financement de ce projet, vu que celui-ci ne profiterait qu'aux plaisanciers, n'est pas vraiment recevable. En effet, tous les Pornichétins ont-ils des enfants d'âge scolaire ? Non, et pourtant ils financent les écoles. Tous les Pornichétins font-ils du sport ? Non, et pourtant ils financent les installations sportives... et nous pourrions continuer avec les installations liées au domaine culturel ou de l'hippisme, etc...

- qu'il est important de ne pas oublier qu'un port de plaisance n'intéresse pas que les plaisanciers, mais l'ensemble d'une commune par l'attrait touristique indéniable qu'il crée de manière générale. Ceci induit de ce fait des retombées commerciales auxquelles il faut rajouter les emplois directs et indirects liés au port. D'après la FFPP, il y a environ un emploi indirect pour 10 places de port. Pour une commune, un port est un outil économique réel qu'il est indispensable d'entretenir mais important de développer.

Enfin, nous rappelions au Maire, qu'au dernier Conseil Portuaire, il avait clairement exprimé la volonté de poursuivre les échanges avec les associations Pornichetines liées au nautisme qui le souhaitaient et nous lui avons bien précisé que l'APPEP en faisait partie.

Peu de temps après la réception de ce courrier, M. le Maire nous a proposé une rencontre en mairie qui s'est tenue le vendredi 25 mars 2022 en sa présence et celle de M. SIGUIER. L'APPEP était représentée par Paul SUINAT et moi-même. Suite à cette réunion, la Mairie nous a demandé le 31 mars, de transmettre un message à nos adhérents (voir ci-dessous), dans lequel elle reprenait rapidement les thèmes qui y avaient été abordés et que nous vous avons fait suivre le jour-même.

*Mesdames et Messieurs les plaisanciers des ports de Pornichet,*

*En novembre dernier, nous vous annonçons notre décision de ne pas donner suite à la proposition qui nous avait été transmise dans le cadre de la procédure de concession de service public pour le réaménagement et l'exploitation de nos ports. Ce choix a été pris dans l'intérêt général des Pornichétines et Pornichétins et, plus particulièrement, dans l'intérêt des plaisanciers.*

*Comme nous vous l'avions indiqué et comme nous avons pu le réaffirmer récemment à vos représentants, la Ville de Pornichet et ses partenaires travaillent sur différents scénarii articulés autour de trois points : les modes de gestion, le programme d'aménagement et le financement. Des solutions s'esquissent, que nous serons en mesure de vous dévoiler dans les prochains mois.*

*Soyez assurés de notre détermination et de notre motivation à faire des ports de Pornichet une infrastructure attractive, adaptée à vos attentes et aux évolutions de la plaisance et, surtout, exemplaire en matière environnementale.*

*Par ailleurs, nous tenions, à nouveau, à rassurer les plaisanciers disposant d'une garantie d'usage à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Nos réflexions ne remettent pas en cause les conventions passées avec la Ville qui vous attribue une place à compter de cette date.*

*Enfin, c'est sans surprise que Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique a confirmé la validité de la procédure de notre projet et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'octroi de garanties d'usage.*

*Vous souhaitant bonne réception de ces informations,*

*Cordialement,*

## **1/b - Loire Atlantique Nautisme**

Pour nos nouveaux adhérents, je pense qu'il n'est pas inutile d'expliquer ce qu'est "Loire-Atlantique Nautisme". Il faut savoir que, lors de l'attribution de la DSP relative à la gestion du Port d'Echouage, le gestionnaire était la Chambre de Commerce de Nantes-Saint-Nazaire.

Dans le but d'assurer une gestion cohérente et optimale des infrastructures portuaires situées sur le département de la Loire-Atlantique, la CCI Nantes-St-Nazaire a souhaité procéder à une réorganisation de son activité d'exploitation de ports de plaisance et de pêche en transférant cette activité et les contrats de concession dont elle est titulaire à la SAS (Société par Actions Simplifiées) Loire-Atlantique Nautisme.

La SAS Loire-Atlantique Nautisme (LAN) est une société créée en 2015, ayant pour objet la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'aménagement de ports, en particulier dans le cadre de convention(s) de délégation de service public (DSP). Elle dispose d'un capital de 100 000 €.

Elle est composée de deux actionnaires qui disposent chacun de 50 % des parts de la société :

- La SAEML (Société Anonyme d'Economie Mixte Locale) Loire-Atlantique Pêche et Plaisance
- La CCI Nantes-St-Nazaire.

La présidence de la Société est confiée statutairement, pour la durée de la Société, à la Société Loire-Atlantique Pêche et Plaisance. Elle est actuellement présidée par M. Max PALLADIN, Directeur Général de la SAEML Loire-Atlantique Pêche et Plaisance.

Le pouvoir de nomination du Directeur Général de la Société est confié à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes-St-Nazaire. Le Directeur actuel de la Société est M. Emmanuel JAHAN.

Au regard des nombreux enjeux à venir pour les ports de plaisance et dans le contexte concurrentiel avec les territoires voisins, la SAEM Loire-Atlantique Pêche et Plaisance et la CCI Nantes-St-Nazaire ont décidé, à partir de 2021, d'accélérer leur collaboration en fusionnant leur activité de gestion des ports de plaisance (la SAEM LAPP conservera la gestion des ports de pêche). Dès le 1er janvier 2021, les ports actuellement gérés par la CCI sont gérés par Loire-Atlantique Nautisme et des collaborations étroites seront engagées avec les ports de plaisance de La Turballe et du Croisic (mutualisation des ressources).

### **1/c - Informations sur la vie du Port d'Echouage**

Notre assemblée générale de 2021 s'étant tenue tardivement, le 27 juin 2021, en raison de la pandémie, les chiffres qui vous avaient été donnés pour information sur le nombre des contrats annuels, saisonniers, visiteurs, cale de mise à l'eau... étaient ceux que la LAN nous avaient communiqués lors du conseil portuaire du 11 juin 2021 et concernant l'année 2020. Les chiffres concernant l'année 2021 nous seront donnés lors du Conseil Portuaire de juin 2022. Donc, à ce jour, pas de nouveaux chiffres à vous transmettre.

La seule information que je peux vous faire passer, c'est qu'à ce jour, le port d'échouage affiche pratiquement complet, sauf dans les tailles de moins de 6 mètres et que la liste d'attente s'élève à ce jour à environ 50 bateaux.

### **1/d - Demandes auprès de LAN**

Au niveau de la SAS LAN, nous sommes assez déçus de la prise en compte de nos demandes et de son manque de réactivité.

Pour illustrer ce propos, je ne peux que revenir sur le panneau d'affichage qui devait remplacer celui utilisé par la CCI à l'entrée de la passerelle d'accès au ponton. Lors d'une rencontre avec M. JAHAN, nous avons, entre autres, demandé un panneau pour les affichages de l'APPEP. Il avait été convenu qu'un nouveau panneau dont la taille permettrait les affichages de la LAN et de l'APPEP, serait commandé.

Ce panneau a été livré au port à la mi-août 2021 et 7 mois après, malgré des relances, il est toujours soigneusement entreposé dans la salle de réunions du port.

La surveillance des bateaux au mouillage dans le port n'a pas été sans nous poser quelques questions. En effet, il y a peu de temps, un adhérent, propriétaire d'un voilier, a vu venir un nouvel occupant qui a amarré son voilier sur la place voisine qui lui avait été attribuée, mais sans béquiller. Quand les bateaux se sont posés à marée basse, c'est un miracle que les mâts ne se soient pas entrechoqués. Notre adhérent est intervenu auprès de M. ROY et de M. JAHAN, mais ses démarches n'ont été suivies d'aucune réaction, sous le prétexte que si le gestionnaire déplaçait le bateau il en assumerait l'entière responsabilité en cas d'avarie durant la manœuvre... (on loue une place dans le port, mais pas un emplacement, on pouvait déplacer le bateau de l'adhérent le temps que l'autre bateau soit béquillé, dans le cas de la prestation "O Quai" les bateaux sont bien déplacés).

Nous avons demandé à M. JAHAN, qui est le directeur de LAN, de bien vouloir nous recevoir pour évoquer ces problèmes, ainsi que les travaux antérieurement demandés, à savoir :

- L'installation du panneau d'affichage : il devrait être mis en place semaine 18 (semaine prochaine).

Nous avons été informés que le panneau n'avait pas été installé car le tractopelle était hors service et qu'il n'avait pas été évident d'en retrouver un autre.

- La surveillance vidéo : toujours en attente d'une autorisation de la préfecture.

- Local à avirons : l'aménagement actuel va être agrandi par le réaménagement de l'espace (enlèvement de l'armoire à produits).

- Le cahier de doléances : il existe et est à votre disposition au bureau du port.

- Repeindre l'emplacement navette sur le ponton : le marquage doit être refait prochainement.

- Manque de pression d'eau sur le ponton : ceci serait dû à une section insuffisante de la tuyauterie d'alimentation en eau du port d'échouage, et nécessiterait le changement de la tuyauterie passant sous les deux voies du boulevard. M. JAHAN a rédigé un courriel destiné à la mairie pour que celle-ci s'occupe de faire changer ce tuyau avant que les travaux de réhabilitation dudit boulevard soient réalisés.

- Le déplacement des bateaux "poubelle" en bout de lignes vers enrochements, afin de libérer ces mouillages qui pourraient faire la joie de plaisanciers actifs. Cette demande allait être étudiée.

- Décrépitude du ponton : les plaques de jonction détériorées, vis qui ressortent, échelles trop petites : le mauvais état du ponton est bien reconnu, mais pas de réponse précise sur la date de la rénovation.

- Astreinte : M. JAHAN a proposé de contacter la mairie qui a elle-même un service d'astreinte. En cas réel de problèmes, la personne téléphonera à ce service qui lui communiquera le n° de téléphone de M. JAHAN qui organisera les actions à mener.

- Nous avons également été informés que le remplacement des annexes hors service posait un réel problème du fait que, sur le marché, cet article était quasiment introuvable.

- A également été demandé le désensablement du pourtour du ponton et de la capitainerie : problème du tractopelle.

Nous avons jusqu'à maintenant fait preuve de patience, mais tout ayant ses limites, nous nous proposons d'organiser des rencontres périodiques avec LAN pour d'effectuer un suivi des travaux demandés.

## **1/e - UNAN**

Au cours de cette année, l'APPEP a continué de s'investir dans l'UNAN Pays de la Loire.

## **1/f - Création d'un groupement des associations de plaisanciers des ports de Loire-Atlantique Nautisme**

Le 20 janvier 2022, une réunion s'est tenue dans les locaux de l'APPBP (Association des Plaisanciers du Port de La Baule-Le Pouliguen), réunissant les associations des plaisanciers des ports de La Noëveillard de Pornic (l'APN44), du Port d'Echouage de Pornichet (l'APPEP), et du port de La Baule Le Pouliguen (l'APPBP).

Cette rencontre avait pour but d'étudier l'intérêt de regrouper de manière informelle l'ensemble des ports gérés par Loire-Atlantique Nautisme.

Une deuxième rencontre a eu lieu le 22 mars 2022 à laquelle s'étaient ajoutés la présence de l'AUPPM (port de Piriac) et un représentant du port de la Turballe.

Il a été retenu le principe de nous retrouver 2 fois par an afin de nous informer mutuellement sur les façons dont sont gérés les ports, les offres de ceux-ci, les manques, les demandes, etc..., dans le but de nous inspirer de ce qui se fait dans tel ou tel port, et à terme, d'en tirer profit.

### **1/g - 100 % NAUTIK**

Contrairement aux années passées où l'animation n'avait pas pu se tenir pour des raisons sanitaires, la ville organise cette année le 100 % NAUTICK. L'APPEP a donc décidé d'y participer et de reconduire les sorties en mer qu'elle organise au profit de la SNSM. Nous comptons sur vous et sur vos bateaux pour que cette opération soit un réel succès.

Cette année, c'est Yves GUENEC qui va assurer le bon déroulement de l'activité, c'est certes un travail d'équipe, mais trouver les bateaux qui voudront bien participer, organiser la présence de volontaires sur le ponton pour les arrivées et les départs, la répartition des passagers sur les bateaux etc... n'est pas une mince affaire. Le Président remercie chaleureusement Jean-Pierre TEMPO qui pendant de nombreuses années a assuré ces tâches, a toujours été d'une grande disponibilité et n'a jamais compté ses heures pour contribuer au succès de cette animation nautique, mais surtout pour l'aide qu'il avait conscience d'apporter à la SNSM. Merci Jean-Pierre, Yves GUENEC est aussi remercié d'avoir repris le flambeau.

La parole lui est alors donnée. Il intervient pour sensibiliser les adhérents à l'activité prévue par l'APPEP dans le cadre du week-end du 100 % Nautik. Il précise qu'il s'agit de promenades en mer moyennant un don de 10 € pour les adultes et 8 € pour les enfants (15 € et 12 € sur les vieux gréements), ces dons étant intégralement reversés à la SNSM. Il demande aux adhérents de répondre au questionnaire envoyé, afin de savoir le nombre de bateaux qui participeront à cette activité dont le succès est intimement lié à ce nombre.

### **1/h - Commission Loisirs**

Le micro est ensuite passé à Pierre Cospain qui nous présente les réalisations 2021 et les projets 2022 de la commission.

La Commission loisirs a été chargée par le Conseil d'Administration du mois de Juillet 2021, de mettre en place des animations accessibles à tous les membres actifs et associés de l'Association.

Afin de permettre la communication des activités proposées, un site internet a été réalisé.

Une souscription auprès d'un gestionnaire de site a été réalisée pour une durée de 3 ans, auprès de la Ste WIX. Pierre Cospain et Yves Guéneq ont proposé leurs services pour tenir le site à jour des événements marquants de l'Association.

Ce site { [HYPERLINK "http://www.APPEP44.com"](http://www.APPEP44.com) } comprend 5 pages

1<sup>ère</sup> ACCUEIL présentant l'association et son historique.

2<sup>ème</sup> COMMISSION LOISIRS donne les informations sur les activités : Thèmes et agendas.

3<sup>ème</sup> LA VIE DE L'ASSOCIATION concerne les informations du Bureau.

4<sup>ème</sup> L'ACTUALITE information provenant de l'UNAN et les infos de navigation régionale.

5<sup>ème</sup> LES PROJETS informe de la tenue du suivi de certains dossiers en cours concernant l'APPEP.

6<sup>ème</sup> CONTACTS informe des horaires de marées, météo, restrictions de pêche et réglementations.

Environ 1 800 fois le site a été contacté par les adhérents ou visiteurs provenant essentiellement de la région Pays de Loire, France, Canada et USA.

Nous attendons de votre part des documents pour alimenter l'actualité quotidienne, des photos de vos sorties, des anecdotes concernant vos activités en mer.

Des ateliers sont proposés tout au long de l'année.

En 2021, ont eu lieu (Période Covid 19) :

- Appâts et conservation : 7 personnes
- Eschage et amorçage : 9 personnes
- VHF, Courantologie : 6 personnes
- Confection de strouille : 10 personnes (450 kg de sardines broyées)
- Matelotage : faire des nœuds 6 personnes

**Total : 38 Participants**

Un Flyer a été accroché sur chaque bateau du Port d'Échouage pour rappeler les objectifs de l'APPEP. Cette opération a remporté un vif intérêt de la part des nouveaux membres.

**Nos objectifs pour 2022 :**

- Pêche Congres, raies, turbot : 12 personnes
- Montages de lignes : 16 personnes
- Entraide « La voile dans tous ses états » : 15 personnes
- Positionnement du bateau et marées
- Rencontre sportive pêche
- Sortie voile Hoëdic 2 jours
- Participation 100% Nautik
- Atelier godille Matelotage
- Atelier confection strouille

Les ateliers du 2<sup>ème</sup> semestre ne sont pas encore définis; ils le seront en fonction des demandes.



Vous pouvez consulter le calendrier des activités sur le site : { HYPERLINK "http://www.appep44.com" }

Afin de faciliter la présentation des documents, l'association a fait l'acquisition d'un vidéo-projecteur.

Nous souhaitons que chacun puisse intervenir dans son domaine de compétences et recherchons des animateurs pour les ateliers et l'animation de la commission.

Renforcer la convivialité entre les membres et les usagers du port

Développer la bourse des équipiers.

Animer le groupe "WhatsApp" voile et vedette pour permettre au plus grand nombre de sortir en toute sérénité.

Augmenter la participation aux ateliers et aux sorties communes.

Faire de l'Association la force vive du Port d'Échouage.

**Conformément à la loi, il est demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire, de bien vouloir voter sur ce rapport moral et d'activités.**

**Le Rapport est adopté à l'unanimité des présents.**

## **2 - COMPTES**

Jean-Noël BELLOCQ, trésorier de l'APPEP, nous fait un exposé des comptes 2021, laissant apparaître un solde positif de 24,57 €.

**Il est demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier, de donner quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2021, exercice laissant apparaître un solde positif de 24,57 €.**

**Le Rapport financier est adopté à l'unanimité des présents.**

Compte tenu de l'excédent mentionné précédemment, une autre résolution est à soumettre au vote de l'assemblée.

**Il est demandé à l'Assemblée Générale Ordinaire de donner son accord pour affecter le résultat de 24,57 € en report à nouveau.**

**L'affectation est votée à l'unanimité des présents.**

Le trésorier poursuit en présentant le budget prévisionnel de l'année 2022, d'un montant de 1 573 €.

La résolution suivante est soumise au vote

**L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel 2022, donne son accord au trésorier pour le mettre en œuvre.**

**L'accord est voté à l'unanimité des présents.**

### **3- ELECTION DES MEMBRES DU CA**

Il est rappelé que le Conseil 2021 était constitué de 15 membres. Selon les statuts, le nombre des conseillers peut évoluer de 9 à 21. Les conseillers ont un mandat de trois ans. Cette année, six conseillers sont à élire dans le cadre du renouvellement triennal : MM. Jean-Noël BELLOCQ, Gérard DAVY, Patrick MONCELET, Yannick SOUCHARD, Jean-Pierre TRIPPIER et Gérard VALLEE. Rééligibles ils présentent leur candidature.

*D'autre part, l'article 11 de nos statuts stipule qu'en cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou plusieurs postes d'administrateurs, le conseil d'administration pourvoit à leur remplacement par cooptation. Cette cooptation doit être soumise à l'approbation par la plus prochaine assemblée générale. Les mandats des administrateurs ainsi cooptés prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des administrateurs remplacés.*

Pour ces raisons nous avons à réélire MM. Pierre COSPAIN, Yves GUENEC, Jean-Paul POUSSET et François SERRANO. Monsieur Jean-Yves GAYET ne se représentant pas pour des raisons personnelles, nous avons donc la possibilité d'accueillir 7 nouvelles candidatures. A cette heure, nous avons reçu la candidature de M. Patrick JOYEUX. N'ayant pas de manifestation de candidature dans l'assistance, il est procédé aux votes.

**MM. Jean-Noël BELLOCQ, Pierre COSPAIN, Gérard DAVY, Yves GUENEC, Patrick JOYEUX, Patrick MONCELET, Jean-Paul POUSSET, François SERRANO, Yannick SOUCHARD, Jean-Pierre TRIPPIER et Gérard VALLEE sont élus à l'unanimité des présents.**

### **4 - INTERVENANTS EXTERIEURS**

L'Assemblée Générale étant arrivée au terme des obligations statutaires, la parole est donnée aux intervenants extérieurs.

### **Pour la Municipalité de Pornichet : M. J.C. PELLETEUR - Maire**

D'entrée, le Maire nous confie que la municipalité avait pris "un gros coup sur la tête" en constatant le nombre insignifiant de réponses à l'appel d'offres. Ceci dit, malgré des personnes très opposées au projet des nouveaux ports, le projet, après avoir été revu, fera l'objet d'un nouvel appel d'offres qui sera lancé avant fin 2022.

La fin des amodiations au port en eau profonde succitent pas mal de problèmes. Certains se pensent propriétaire à vie de leur emplacement. Des solutions doivent obligatoirement être trouvées avant 2026.

Le nouvel appel d'offre aura 3 objectifs de fond (qui ne sont pas remplis aujourd'hui):

- L'accueil
- L'écologie
- Un port tourné vers la ville

Concernant le nouveau projet, il y aura très probablement un appel d'offres lié aux travaux et un autre pour la gestion des ports.

Le maire a maintenant bien compris que les usagers du port d'échouage tenaient au principe d'un port à seuil (ce n'était pas le cas lors du conseil portuaire de novembre 2021)

Pour le port à seuil, il faut doubler les études déjà faites. Il y a 2 ans de travail. L'enrochement doit être rehaussé, renforcé, la digue promenade sera maintenue mais pas le bassin ludique. Il faut voir quels sont les financements publics qui peuvent être accordés. Il faudra aussi clarifier la fréquence de dragage qui sera nécessaire.

En cours : validation des coûts

Prochaines informations en septembre 2022.

## **Pour Loire-Atlantique Nautisme M. JAHAN**

Monsieur Emmanuel JAHAN, représentant la SAS Loire-Atlantique Nautisme, répond à certains des problèmes précédemment évoqués au chapitre 1d de l'exposé du Président, d'autres questions étant posées par des membres de l'assistance.

Il nous informe que l'installation du panneau d'affichage sera effectué non pas semaine 18, mais semaine 19.

- L'aménagement du local destiné à recevoir les avirons n'a pas encore été planifié.
- Le déplacement des "bateaux poubelle" en bout de ligne allait être étudié.
- L'entretien défectueux du ponton a de nouveau été soulevé.
- Il est fait remarqué que la capitainerie laisse souvent plus penser à un atelier qu'à un lieu d'accueil.
- Il est soulevé la dangerosité de la cale de mise à l'eau dans son extrémité inférieure gauche, laissant apparaître une marche de 20 cm qui bloque les roues des remorques lors de la remontée des bateaux. Nous avons été informés que c'est un travail à la charge de la ville, dans le cadre d'un marché à bons de commandes de la Mairie avec l'entreprise ETPO. Un point sera fait la semaine prochaine
- Concernant l'adduction d'eau arrivant au ponton, c'est la Carène qui fera les travaux qui seront à la charge de la ville. Pas de prévision de date d'exécution à ce jour.
- Le tracteur stationné au Pouliguen dégagera le sable de la zone de circulation des véhicules.
- La ville doit intervenir de toute urgence le long de l'épi rocheux.
- Aujourd'hui, 15 places sont inexploitable, alors que le port refuse des places.
- Le questionnaire qui a été diffusé sur les ports il y a quelque temps venait de la Région et

était retransmis par LAN. Pas de retour pour le moment.

- Intervention au sujet de la sécurité des bateaux au mouillage dans le port. M. JAHAN nous informe que 4 dossiers de contentieux sont actuellement en lien avec des problèmes de responsabilités dans des accidents survenant lors des déplacements de bateaux par le personnel du port ou par le propriétaire, et pour des problèmes d'amarrages défectueux. Il ressort un profond désaccord sur les compétences du personnel du port. Il serait opportun d'ajouter une clause dans le contrat Mairie-LAN, permettant au personnel du port de déplacer des bateaux en cas d'urgence.

- L'enlèvement des bateaux-épaves dépend du pouvoir de police de la ville de Pornichet et ne peut être appliqué que s'il est prononcé une déchéance de propriété.

- Il a été constaté que, sur le ponton, l'électricité est coupée à partir de 19 h 00, M. JAHAN confirme que cela ne devrait pas se produire.

- Il est signalé que l'entretien des annexes du port laisse à désirer et que le vidage de ces annexes, rentrant dans la mission du personnel du port, n'est pas fait régulièrement.

- M. JAHAN nous informe qu'une personne de l'accueil s'est cassé le coude et se trouve en arrêt de travail, et qu'en conséquence la capitainerie sera temporairement fermée les deux semaines à venir quand le reste du personnel sera occupé sur le port.

- Il nous rappelle que les bateaux peuvent stationner gratuitement au port en eau profonde pour une période inférieure à 3 h 00. Les plaisanciers du port d'échouage bénéficient d'un demi-tarif pour la nuit. Il est, dans tous les cas, obligatoire de déclarer son stationnement à la capitainerie du port en eau profonde (passage au bureau ou VHS).

M. JAHAN nous informe également que, moyennant 10 €, des passeports escales LAN sont à la disposition des usagers du Port d'Echouage. Ces passeports permettent de bénéficier de 5 nuitées non consécutives gratuites dans chacun des 2 ports de Pornic, dans le port du Pouliguen et dans le port de Piriac.

- LAN informe qu'il est actuellement impossible de trouver de nouvelles annexes à acheter. (P. Cospain suggère à LAN d'aller voir au port en eau profonde, il semble qu'il y en aurait d'égarées dans ce secteur).

- Poursuite de la formation aux manœuvres de port pour les nouveaux plaisanciers (150 €).

- Les annexes inutilisées des particuliers seront éliminées. Les annexes non marquées (nom du bateau, immatriculation) seront également détruites.

- Poursuite de la formation Navicoach.

## **M. ABIVEN**

Après lui avoir adressé des remerciements, la parole est confiée à M. ABIVEN qui, à notre demande, a accepté de consacrer un peu de son temps pour venir nous parler d'un projet innovant, dont il est responsable et qui allie la technique à l'écologie. Il s'agit de la SOLIDSAIL.

Il nous est exposé que Néoline, société de transport maritime de marchandises à la voile, considère que la conjoncture renforce la pertinence du choix du vent comme propulsion principale d'un navire. Le projet de ce cargo à voile table sur une économie de 80 à 90 % de carburant par rapport à un navire conventionnel de taille équivalente. Néoline a décidé d'opter pour le système de voiles Solidsail, développé par les Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. A l'origine, il était prévu quatre mâts de 49 mètres de haut qui, finalement, seront remplacés par deux mâts avec une surface vélique de 3 000 m<sup>2</sup>. Ce gréement devrait être beaucoup plus efficace et sera plus performant. Ces mâts ne sont pas soutenus par des

haubans, mais autoportés et avec balestron (sorte de poutre horizontale sur laquelle sont fixées les voiles dans leur partie inférieure) et qui en pivotant permettra de régler les voiles en fonction de l'intensité et de la direction du vent. Les voiles sont semi-rigides et pliables. Les mâts peuvent être inclinés légèrement pour permettre au navire de passer sous certains ponts.

### **Pour la station SNSM de la Côte d'Amour, M. Thierry CAUDAL**

Il nous informe que l'équipe de Pornichet est constituée de 60 bénévoles dont 15 ont eu la formation de patron.

Il nous rappelle que la vitesse est limitée de vitesse à 25 nœuds dans la baie (de la pointe de Penchâteau à la pointe de Chemoulin), du 25 juin au 1<sup>er</sup> W.E. de septembre.

Dans le cadre de la prévention, il a été demandé aux Services Maritimes de passer la bouée des Troves en balise lumineuse.

### **Bilan 2021**

250 sorties

80 sauvetages

Ces opérations ont été concentrées sur juillet et août, et souvent en direction des locataires de bateaux.

Nous sommes informés de l'Indisponibilité, à l'heure actuelle, de la vedette SNSM due à un problème de lignage de l'arbre d'hélice, liée à la remotorisation de la vedette. Celle-ci en réparation à LA TURBALLE devrait être opérationnelle très prochainement.

Des remerciements sont adressés à la SNSM pour le dévouement qu'elle ne cesse de mettre en œuvre, à longueur d'année, dans l'exécution de sa mission d'assistance et de sauvetage de tous les gens de mer.

L'assemblée générale ordinaire étant arrivée à son terme, le Président en déclare la clôture. Il remercie l'assistance pour sa participation, marquant ainsi l'intérêt porté à l'association et à tout ce qui concerne le port. Il invite l'assemblée à partager ce moment d'échanges et de convivialité qu'est le verre de l'amitié.